Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260812-2026068-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 Août 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le douze août.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents

17 Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, Mme Périne JOUNIAUX, M. Thomas DIOT, M. Jacky DISY, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, M. Philippe LAURENT, Mme Mathilde ÉTEVÉ, ~~Mme Pauline BERTONI,~~ M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, ~~M. Jocelyn PHILIPPE,~~ Mme Ophélie DUPUIS, M. Vincent MYSLICKI, ~~Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD,~~ M. Sébastien TAVERNE, ~~M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE~~, Mme Océane ODEN.

De votants

22 **Pouvoirs** : Marc BARSOUM pouvoir à Carole DEVOS, Périne JOUNIAUX pouvoir à Christel BAILLY, Audrey POUCET pouvoir à Thomas DIOT, Victor LOMBARD pouvoir à Jacky DISY, Sébastien TAVERNE pouvoir à Manuella GEOFFROY

Absents excusés : Gwendoline PUT-LIENARD, Denis PIN, Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, Yohan LECERF, Clarisse RENOTTE

2026/068

OBJET
Institution d'une prime de réussite aux bacheliers de la commune.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 6 Août 2026.

La municipalité souhaite valoriser le mérite républicain des jeunes administrés lauréats du baccalauréat avec une mention par l'institution d'une prime de réussite.

Le dispositif vise à encourager la poursuite d'études supérieures et renforcer le lien entre la collectivité et la jeunesse.

Pour l'attribution de cette récompense le bachelier devra :

- Justifier d'un domicile principal sur la commune au moment de l'examen.
- Être lauréat du baccalauréat lors de la session de l'année en cours.
- Justifier de son inscription en études supérieures.
- Avoir obtenu une mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

Chacun des lauréats devra déposer en Mairie un courrier de demande accompagné des pièces justificatives (domicile relevé de notes, RIB..)

Il est donc proposé l'attribution d'une prime d'un montant unique de **50 euros**. Une remise officielle des prix sera organisée lors d'une réception conviviale en Mairie.

Le conseil municipal.
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré **à la Majorité par 19 Voix Pour et 3 Contre** (Mme Geoffroy + procuration, Mme Oden).

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 059-215905142-20260812-2026068-DE

- **Approuve** la création de ce dispositif de récompense.
- **Fixe** le montant de la prime à 50 euros pour les bacheliers ayant obtenu une mention Assez Bien, Bien, Très Bien.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Fait à Rousies le 12 Août 2026

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint délégué,

Bernard HASSELIN

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication